



AMBASSADE
DE FRANCE
AU QATAR

Liberté
Égalité
Fraternité

INSTITUT
FRANÇAIS
Qatar

Conditions générales de vente des examens et certifications IFQ (DELF/DALF-TCF-TEF-CIMA)

Modalités d'inscription

Les inscriptions ont lieu, pour chaque session de tests (TCF/TEF) ou examens DAEFLE, CIMA (DELF-DALF), aux dates publiées sur les supports de communication de l’Institut français du Qatar. Une fois la période d’inscription clôturée, aucune nouvelle inscription ou changement d’inscription (changement de version d’un TCF/TEF, changement de niveau aux examens DELF-DALF) ne sera accepté.

Lors de l’inscription, il est demandé au candidat de compléter une fiche d’inscription et de fournir une pièce d’identité (qui lui sera demandée le jour de l’examen) ainsi qu’une photo (format passeport).

Une convocation personnelle est envoyée entre une semaine et, au plus tard, quatre jours avant la date des épreuves. La présentation de cette convocation est exigée le jour des épreuves ainsi qu’une pièce d’identité comportant une photo.

Inscription particulière

Des conditions particulières d’examens sont accordées aux candidats présentant un handicap, si ce dernier est mentionné dans la rubrique prévue à cet effet sur la fiche d’inscription. Un certificat médical mentionnant la description et le degré du handicap doit être fourni au moment de l’inscription.

Annulation, remboursement ou changement

Le changement d’une inscription (report de dates de session, changement de version, de niveau ou de spécialité) est possible si la période d’inscription de la session concernée n’est pas encore clôturée.



**AMBASSADE
DE FRANCE
AU QATAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**INSTITUT
FRANÇAIS**

Qatar

En cas d'annulation d'inscription, le candidat ne pourra, en aucun cas, être remboursé des frais d'inscription versés.

Une fois la période d'inscription clôturée, aucun changement ni annulation d'inscription ne sera possible. Un report de date de session pourra exceptionnellement être accordé dans les cas suivants :

- Maladie
- Décès d'un proche
- Accident (agression ou accident de la route)
- Examen officiel

Pour ce faire, le candidat devra faire parvenir par écrit (courrier électronique ou lettre manuscrite), au plus tard dans les 2 jours suivant le jour de l'épreuve, une demande de report de date en y joignant tous les justificatifs (certificats médicaux avec cachets et signature du médecin, certificats de décès, rapports de police...)

En cas d'annulation par l'Institut français pour des raisons indépendantes de la volonté du candidat (ex. : force majeure, impossibilité logistique), un report de l'examen sera proposé ou un remboursement intégral des frais d'inscription sera effectué.

Passation

Le candidat doit se présenter au lieu indiqué sur sa convocation 30 minutes avant le début des épreuves. Une fois que les épreuves ont débuté, le candidat n'est plus autorisé à composer.

Les candidats sans pièce d'identité avec photo ne seront pas acceptés. La convocation et une pièce d'identité en cours de validité (QID ou passeport) sont obligatoires pour l'accès aux épreuves.

Pour les épreuves écrites, le candidat doit être muni d'un stylo noir. Il peut conserver avec lui une bouteille d'eau. Toute autre affaire personnelle sera remise à l'examinateur ou surveillant. Pendant toute la durée des épreuves, l'usage de tout appareil électronique



AMBASSADE
DE FRANCE
AU QATAR

Liberté
Égalité
Fraternité

INSTITUT
FRANÇAIS
Qatar

(téléphone portable, montre connectée, tablette, écouteurs, etc.) est strictement interdit. Ces appareils doivent impérativement rester éteints et être placés dans le cartable ou le sac du candidat (non dans une poche).

Respect du délai de carence

Le candidat ne peut se présenter deux fois à un test du TCF ou TEF toute version confondue dans un délai inférieur à 30 jours. Si un candidat contrevient à cette règle son inscription sera annulée sans remboursement possible.

Modification de l'état civil

Le jour de l'épreuve, il est demandé au candidat de vérifier que les données relatives à son état civil ne comportent aucune erreur. Ces données sont importantes car elles apparaissent sur le diplôme délivré suite à la passation des épreuves. Si les erreurs ne sont pas signalées le jour de l'épreuve, tout changement des données inscrites sur le diplôme sera facturé 280 QAR au candidat pour le DELF-DALF.

Tentative de fraude

En cas de fraude, de falsification ou de perturbation du bon déroulement de la session du test constatée, un procès-verbal sera établi et des sanctions seront prises par la commission disciplinaire du CCIP/FEI. Pour le candidat, la sanction peut consister, selon le type de fraude ou de falsification, en une annulation du test ou éventuellement de l'attestation remise et/ou une interdiction de se présenter au test pour une durée fixée par la commission.

La décision de la commission disciplinaire est communiquée au candidat fraudeur et au centre d'examen.

« En cas de fraude constatée et sanctionnée par l'une des commissions disciplinaires FEI/CCIP, le/la candidat/e sera interdit(e) d'accès aux certifications (DELF DALF, TCF, TEF) proposées par l'IFQ pour une durée de 5 ans ».



AMBASSADE
DE FRANCE
AU QATAR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INSTITUT
FRANÇAIS
Qatar

L'éventail des sanctions est variable selon la gravité des faits reprochés et s'étend de l'annulation de l'examen ou du test jusqu'à une interdiction de se présenter à l'examen ou au test durant une période maximale de cinq ans.

Affichage des résultats et délivrance des documents officiels

Les résultats aux tests ou examens sont communiqués environ 4 semaines après les épreuves. Chaque candidat présent aux épreuves se verra remettre une attestation ou un diplôme nominatif soit par courrier électronique, soit en le retirant à l'accueil de l'Institut français.